

# 1596

## Histoire des villages... tirée du Bulletin Communal 2014

### Une inscription particulière sur l'église de Mametz

En examinant le mur de l'église, côté sud, une inscription appliquée retient l'attention, par la (rare) précision de la date gravée dans le calcaire blanc. Elle se situe derrière le chœur, au niveau du caveau Pelet du Planty - Boudrel, à 2 mètres de hauteur, sur une longueur de 36 cm et une hauteur de 6. On peut lire : « (1) 9<sup>e</sup> de mars lan 1600 Jacques III »

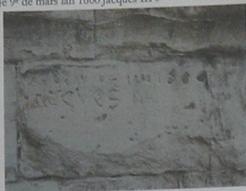


Photo M.F. juin 2009

Les « \* » en forme de compas croisés nous indiquent que ce Jacques est un maître maçon. Pourquoi cette date ? Il s'agit probablement de la signature d'une réfection importante intervenue à ce moment, après un XVI<sup>e</sup> siècle marqué par de nombreuses guerres dont Mametz, placé si près de Théroouanne et d'Aire, a forcément souffert.

Mathieu Fontaine

Après une courte période de paix relative, le règne de LOUIS XIV, qui veut reconquérir les anciens fiefs, ramène une guerre destructrice. Le siège d'Aire, en juillet 1676, plonge la ville dans la terreur. Les dégâts sont énormes du fait de l'expérimentation par LOUVOIS, de nouveaux boulets explosifs. Faut-il situer à ce moment la destruction du Château de MAMETZ et de celui de MAUBUS ? On pourrait penser également que celui de CRECQUES n'a pas survécu à la bataille de GUINEGATTE ou au siège de THÉROUANNE ? ... Hélas... aucun document connu ne nous

permet de l'affirmer.

Sur l'aspect de nos villages vers l'an 1600, par contre, nous pouvons être d'une précision remarquable grâce aux documents exceptionnels que sont les gravures des Albums du Duc Charles de CROY. La Famille de CROY possédait, à cette époque, quasi tous les fiefs de notre région ainsi que ceux du Hainaut et du comté de Namur. Le Duc a fait exécuter des gouaches et des aquarelles extrêmement précises et détaillées de chacune de ses possessions : villes, villages, abbayes, couvents et même rivières.

En sommeil pendant plusieurs siècles, ces précieux documents ont été édités récemment grâce au Conseil Régional et au Crédit Communal de Belgique, avec des commentaires du professeur Roger BERGER (originaire d'Aire) et grâce à qui nous avons pu essayer de donner un visage d'époque aux trois fleurons de notre couronne. Si vous le voulez bien, nous allons les examiner :

### Anecdote villageoise... tirée du Bulletin Communal 2019

#### UN HOMICIDE À MAMETZ, MARS 1655

Comme en 2013, nous proposons d'évoquer un fait divers survenu dans la commune, que l'on connaît au travers d'une lettre de rémission (pardon), demandée et accordée par le souverain. Comme nous l'écrivions à l'époque, ce genre de demande est accompagné d'un récit des faits qui minimise toujours la responsabilité du coupable.

En 1660, le grand Philippe IV règne sur l'Espagne et les territoires qui en dépendent, dont l'Artois. Le 15 juin de cette année-là, il accorde rémission à un nommé Robert de Beauvois pour un homicide commis cinq ans plus tôt à Mametz. Voici les faits, tels qu'on les connaît.

Robert de Beauvois, soldat, est placé sous l'autorité de Georges Jean de Thiennes, baron de Broeck, gouverneur et capitaine d'Aire. Un soir de mars 1655, alors que la nuit est tombée – il est entre 9 et 10 heures –, il se trouve au cabaret tenu dans le village par Jenne (Jeanne) Caein. La date, le lieu et l'heure n'ont rien de stupéfiant, Robert Muchembled, qui a étudié un ensemble de lettres de rémission (*La violence au village*, Brepols, 1989) montre que le printemps est la saison où la violence se fait le plus sentir, et que la soirée est l'heure la plus dangereuse du jour. Quant au cabaret, c'est l'un des principaux lieux de sociabilité, où l'on se rencontre, et où on se réunit pour traiter des affaires de la communauté villageoise, comme le cimetière d'ailleurs.

Robert est accompagné de son frère Lévin de Beauvois, de Jean et François Desmaire, « et autres ». Ils ont bu « quelques pots de bière » (c'est probablement un euphémisme...), lorsqu'arrivent deux mametziers, Gaspard Goudalier et Adrien Philippe Wallart, greffier, un notable. Les Desmaire ont un contentieux avec Wallart. On voit par le récit la grande et la petite histoire se rejoindre. Les Desmaire reprochent verbalement à Wallart d'avoir rendu sa jument à Jacques Denis, de Mametz, jument qui avait été confisquée par eux « pour avoir servi d'uslan au siège d'Arras ». Par « uslan » on entend Uhlán, corps de hussards polonais (lanciers), troupes d'élite dont la réputation est grande depuis la fin du siècle précédent, même si les premiers régiments de ce nom naîtront plus tard. Le siège d'Arras en question s'est déroulé quelques mois plus tôt, il fut bref (23-25 août 1654). Arras est tombée aux mains de Louis XIII en 1640. Profitant de la Fronde, les troupes du roi d'Espagne commandées par l'archiduc Léopold-Guillaume et celles de Condé, prince rebelle, assiégent la ville, rapidement délivrée par les troupes du jeune Louis XIV, commandées entr'autres par Turenne. Dans le contexte, « servir d'uslan », c'est servir dans la cavalerie légère, avec un rôle actif, et, la jument ayant été confisquée, pour les troupes du roi de France, c'est-à-dire le camp adverse.

Toujours est-il que les Desmaire veulent tuer Wallart d'un coup de couteau, le ton monte entre les deux groupes, d'autant que Gaspard Goudalier a un fusil. La frontière est proche, les incursions des soldats du camp d'en face fréquentes, et les armes en circulation nombreuses. Le fusil de Gaspard est saisi, la situation semble apaisée, les Desmaire se retirent. On nous dit qu'ils sont dans la « rue de l'Église » (le contour de l'église actuelle) quand Wallart vient récupérer le fusil de son ami des mains de Lévin de Beauvois à fin de le rendre. Gaspard est persuadé avoir perdu son fusil (rappels qu'il sont tous ivres...). Le petit groupe retourne vers le cabaret, c'est alors que Robert de Beauvois tire un coup de fusil à travers la fenêtre en direction de Gaspard Goudalier. Ce dernier est atteint au bas ventre, il meurt deux heures plus tard après avoir reçu les derniers sacrements. Pour éviter la peine qui l'attend, Robert se rengorge pour cinq ans dans la

compagnie du baron de Broeck, cet engagement suspend toute action de justice. Aux termes de ces années, après avoir donné satisfaction à ses supérieurs et servi son souverain dans une forme d'exploitation, il demande et obtient pardon de l'autorité pour cet homicide.

MAMETZ : c'est déjà à l'aide de la planche 37 du volume XXII (Comté d'Artois VI - Mametz) que j'avais essayé de vous décrire, il y a quelques années, l'imposant château médiéval campé sur la rive droite de la Lys, à l'emplacement de la bâtisse que nous connaissons et qui date du XIX<sup>e</sup> siècle. Sur ce document, l'église, juchée sur une butte, est construite à sa place actuelle. Elle a déjà un clocher porche et son beau chœur du XVI<sup>e</sup> ; (nous savons que, depuis, la nef a été détruite à deux reprises par des incendies, la dernière réfection est tout juste centenaire). L'habitat, qui semble assez dense, est fortement groupé, depuis les murailles du Château jusqu'à l'église et se prolonge vers le Moulin, sur la Lys. Les hauteurs sont abondamment boisées et forment un véritable écrin de verdure à notre village.

### Septembre 1582 - avril 1583 : une querelle qui tourne mal à Mametz

C'était il y a 430 ans dans notre village. Philippe II, fils de Charles Quint, régnait sur l'Espagne et sur un grand nombre de provinces des Pays-Bas dont l'Artois. La ducasse<sup>1</sup> avait déjà lieu le dimanche suivant le 8 septembre...

Un jour de ce mois de septembre 1582 après la fête, les jeunes hommes du village se réunissent au cabaret tenu par Alix Denis pour faire leurs comptes. Ils ont en effet récolté de l'argent auprès des villageois et dépensé pour la fête, notamment pour se payer les services de musiciens venus d'Aire. Une querelle éclate à propos de la part à payer dans une dépense de vin. Un accord est trouvé mais il est rapidement remis en question.

<sup>1</sup> Déformation de "dédicace", jour de fête où l'on commémore la dédicace de l'église d'un village.

Parmi ces jeunes Mametziers, l'attention se porte spécialement sur François Musquyn et Guillaume Willon. Lequel a provoqué l'autre ? On ne le saura jamais. L'histoire rapporte que Musquyn jette un verre de bière sur Willon. Les deux hommes se battent et leurs amis ont bien du mal à les séparer. Lorsqu'ils le peuvent, Guillaume, qui a pris un coup de poing, à l'œil droit en sang. Il ne pourra d'ailleurs voir avec cet œil trois semaines durant, dit-il. François lui a aussi mordu le pouce gauche.

Les choses en restent là, mais quelques temps plus tard, Musquyn agresse verbalement Willon. Ce dernier est soldat, dans la compagnie du capitaine Wigneron, faisant autre, qu'il ne mérite pas par le sieur du Manry. Son agresseur le traite de poltron, et affirme, entre autres, qu'il ne mérite pas de porter les armes. L'affaire arrive à la connaissance du nouveau seigneur de Mametz, Jean d'Estourmel, seigneur de Wendeville, qui, en épousant Florence de la Viéville en 1578, est devenu seigneur des lieux, et de Marthes. En tant que tel il est garant du bon ordre et de la police sur ses terres. Il ordonne donc que les deux fassent la paix en public, sous peine de les faire jeter en prison, et que Musquyn paye une somme. Devant cette menace, ce dernier promet de payer et les deux se réconcilient publiquement.

L'affaire loin de se terminer, reprend de plus belle peu après, à Marthes, au cabaret de Jehan Doye, où sont rassemblés les jeunes hommes de Mametz. La bière aidant, les esprits s'échauffent, les insultes reprennent, l'un ne voulant pas payer son dû, et reprochant sa lâcheté à l'autre.

La fin tragique de cette affaire survient le dimanche de quinquagésime (dimanche suivant Pâques) de l'année 1583, soit le 17 avril. Musquyn vient trouver Willon à la sortie de la grand messe pour lui dire qu'il ne payera pas la somme et qu'il lui fera une réputation de lâche s'il ne vient pas l'affronter à l'épée le jour même, "au son de la première cloche pour les vèpres", à l'écart, dans les champs. Sa réputation étant en jeu, Willon se rend sur place. Les adversaires se battent à l'épée, puis avec les poings, avant de se séparer. Le lendemain, Musquyn meurt de ses blessures, Willon quitte Mametz et la province.

Si nous sommes au courant de cette histoire, c'est que Guillaume Willon a demandé au roi une lettre de rémission (pardon) de son crime. Ce genre de demande est accompagné d'un récit des faits qui minimise toujours le rôle du vivant et charge le mort, mettant en avant comme ici la "querreleuse et redoutable vie dudit défunt". Willon peut aussi compter sur son statut de soldat servant les intérêts redoutable vie dudit défunt". Willon peut aussi compter sur son statut de soldat servant les intérêts du roi et risquant sa vie pour lui, ce qu'il vient de faire, précise-t-on, dans la compagnie de Chevaliers du capitaine Carondelet au camp devant Vilvoorde, que les troupes du roi d'Espagne viennent de reprendre. C'est ainsi qu'au mois de septembre 1584, il obtient rémission de son crime, et peut revenir librement en Artois.